

GUIDE THÉMATIQUE

ED
DG



APTITUDE AU SOUDAGE
(SOUDAGE, BRASAGE ET SOUDO-BRASAGE)

SEPTEMBRE 2019



Introduction	5
Avant-propos	7
1 Conditions de délivrance relatives à l'aptitude à l'assemblage de tubes et accessoires en polyéthylène	8
2 Conditions de délivrance relatives à l'aptitude à l'assemblage des éléments métalliques de branchements	8
3 Épreuves de vérification d'aptitudes des opérateurs	8
4 Dispositions relatives aux organismes de contrôle	9
5 Programme d'accréditation	9
Annexe 1	
Liste des spécifications applicables publiées par l'AFG	10

**CD
PG**



Le présent Guide a été établi par le Centre National d'expertise des Professionnels de l'énergie Gaz (**CNPG**), organisme professionnel reconnu par la « Décision BSERR n° 18-014 du 13 avril 2018 portant reconnaissance d'un organisme professionnel compétent et représentatif pour l'établissement des guides listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes ».

Il propose des solutions techniques adaptées pour la conception et la mise en œuvre des installations de gaz pour la partie de l'installation correspondant à son domaine d'application.

Les solutions techniques présentées s'appuient sur les règles de l'art en vigueur au moment de sa rédaction, elles sont destinées à satisfaire les exigences réglementaires de l'arrêté du 23 février 2018.

Les illustrations contenues dans le présent Guide n'ont pas de valeur réglementaire. Elles sont fournies pour illustrer les solutions techniques présentées.

Le présent guide fait l'objet d'une approbation par décision ministérielle du 23 octobre 2019 publiée au bulletin Officiel du ministère de la transition écologique et solidaire et relative à l'approbation des guides thématiques élaborés par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (**CNPG**) et listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018. NOR : TREP1928298S.

Le cas échéant, il fera l'objet d'une approbation de ses modifications successives par décision du ministre chargé de la sécurité du gaz.



Les dispositions, ci-après, décrivent les modalités de contrôle de qualification et de délivrance de l'attestation d'aptitude exigées par l'arrêté du 23 février 2018 pour ce qui concerne l'assemblage de tubes et accessoires en polyéthylène ainsi que l'assemblage d'éléments métalliques de branchements de canalisations de gaz combustibles situés en aval de l'organe de coupure générale des installations de gaz décrit aux articles 8.2 et 9.1 de l'arrêté du 23 février 2018.

Elles proposent l'ensemble des éléments décisionnels prévus aux articles 10.1.3 et 10.3.2 de l'arrêté du 23 février 2018.

Le terme « assemblage » couvre les opérations de soudage, d'électrosoudage, de brasage et de soudobrasage.

Le bureau de normalisation du gaz (BNG), en tant que bureau de normalisation sectoriel agréé, fournit au **CNPG** la référence des documents normatifs ainsi que les informations relatives à leur application contenues dans l'(les) annexe(s) du présent guide.

1 - CONDITIONS DE DÉLIVRANCE RELATIVES À L'APTITUDE À L'ASSEMBLAGE DE TUBES ET ACCESSOIRES EN POLYÉTHYLÈNE

Les conditions de délivrance de l'attestation d'aptitude sont regroupées dans la Spécification ATG B. 527-9 listée en Annexe 1 du présent Guide.

2 - CONDITIONS DE DÉLIVRANCE RELATIVES À L'APTITUDE À L'ASSEMBLAGE DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES DE BRANCHEMENTS

Les conditions de délivrance de l'attestation d'aptitude sont regroupées dans la Spécification ATG B. 540-9 listée en Annexe 1 du présent Guide.

3 - ÉPREUVES DE VÉRIFICATION D'APTITUDES DES OPÉRATEURS

Les épreuves de vérification sont décrites dans les Spécifications ATG listées en Annexe 1 du présent Guide selon la qualification demandée par l'opérateur.

4 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANISMES DE CONTRÔLE

Les organismes de contrôle qui réalisent les épreuves de vérification sont soumis à une accréditation délivrée conformément aux dispositions du cinquième alinéa de l'article 10.1.3 et à celles du quatrième alinéa de l'article 10.3.2 de l'arrêté du 23 février 2018.

5 - PROGRAMME D'ACCREDITATION

Les épreuves de vérification d'aptitude des opérateurs sont effectuées sous le contrôle d'un organisme accrédité selon les dispositions de la norme NF EN ISO/CEI 17020 concernant les critères généraux pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection.

L'accréditation des organismes de contrôle est délivrée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par un autre organisme d'accréditation signataire d'un accord de reconnaissance réciproque dans le domaine concerné avec le COFRAC.

Le programme d'accréditation COFRAC spécifique applicable au soudage porte la référence suivante :

- Document de référence – INS INF 06.
- Section N°5 (5.2 – Soudage – Autres assemblages permanents).

Annexe 1

Liste des spécifications applicables publiées par l'AFG

Les spécifications de la présente annexe sont disponibles auprès de l'AFG
(<http://www.afgaz.fr/documentation-technique-et-reglementaire>).

Indice et date de publication	Titre	Conditions particulières d'application	Date d'application
ATG B. 527-9 (décembre 2004)	Modalités de qualification des opérateurs polyéthylène, pour les assemblages de tubes et accessoires en polyéthylène	/	25 octobre 2006
ATG B. 540-9 (juin 2005)	Modalités de qualification des soudeurs, braseurs et soudobraseurs, pour les assemblages de tubes et accessoires métalliques	La présente spécification a pour objet de définir les dispositions de qualification de soudeurs, braseurs et soudobraseurs réalisant les assemblages des éléments de branchements canalisations de gaz combustibles situés en aval de l'organe de coupure général. Cette spécification s'appuie sur les Spécifications ATG ci-après, avec lesquelles elle s'applique conjointement : ATG B.521 (juin 2005) et ATG B.521/A1 (juin 2011) Installations de gaz combustibles – Tubes d'acier et accessoires - Alliages d'apport - Contrôle des alliages d'apport, et la Spécification ATG ATG B.524 (juin 2005) et ATG B.524/A1 (juin 2011) - Installations de gaz combustibles – Tubes en cuivre - Raccords - Moyens d'assemblage - Alliages d'apport et flux.	25 octobre 2006





**Pour tout renseignement concernant ce guide, s'adresser au
CNPG :**

**Centre National d'expertise des Professionnels de l'énergie Gaz
8, rue de l'Hôtel de Ville - 92200 Neuilly sur Seine - France
Tél : +33 1 80 21 07 90 - Fax : +33 1 46 37 57 76
E-mail : contact@cnpq.fr
Site web : <http://www.cnpq.fr>**